

PLUi-HM : DES ATELIERS PARTICIPATIFS Construisons notre territoire ensemble

Aménager notre territoire pour permettre un développement harmonieux, c'est le rôle du Plan Local d'Urbanisme intercommunal Habitat et Mobilités (PLUi-HM). Il régit l'utilisation des sols et fixe pour les années à venir des objectifs en matière de développement économique, de déplacements, de cadre de vie, de préservation des espaces agricoles, etc.

COMMENT PARTICIPER À CETTE RÉFLEXION ?

La concertation accompagne toute la démarche d'élaboration du PLUi-HM durant laquelle vous pouvez poser vos questions et donner votre avis.

Les ateliers participatifs en font partie : vous pourrez vous informer sur le projet, donner votre avis et exprimer vos attentes. En petits groupes et en vous aidant de cartes de notre territoire et de fiches d'expression, vous discuterez et proposerez vos idées pour l'avenir de Caen la mer. Chaque groupe de travail présentera ensuite ses axes de réflexion en termes d'habitat, de mobilité, d'environnement ou de développement économique.

LES ATELIERS : OÙ ET QUAND ?

Les ateliers ont lieu de 18h à 20h (entrée libre) aux dates suivantes :

- **Mardi 6 décembre à Troarn**, salle des fêtes, place Paul Quéllec.
- **Jeudi 8 décembre à Lasson** commune nouvelle de Rots, rue du château, salle des fêtes en face de la mairie.
- **Mardi 13 décembre** à Hermanville-sur-Mer, salle polyvalente, 144 Grande rue.
- **Mercredi 14 décembre** à Bourguébus, salle des fêtes, 16 rue Val És Dunes.

LE PLUi-HM C'EST QUOI ?

Le Plan Local d'Urbanisme intercommunal Habitat et Mobilité (PLUi-HM) est un document qui régleme l'ensemble des constructions, des aménagements d'espaces - naturels ou urbains - tous les programmes de logement et de développement des mobilités sur le territoire de Caen la mer. L'ensemble des autorisations d'urbanisme seront donc réglementées par cet unique document.

Il s'agit de la traduction opérationnelle du projet de territoire qui fixe le cadre stratégique global.

L'élaboration du PLUi-HM est une formidable opportunité pour repérer et décrire les enjeux du territoire de Caen la mer, comprendre ses mutations et proposer un cadre réglementaire pour atteindre les objectifs fixés par la collectivité. Appréhender au mieux ces spécificités est essentiel pour porter une vision fédératrice de l'avenir et prendre en main sa construction.

COMMENT PARTICIPER À SON ELABORATION ?

Tout le monde est invité à s'exprimer et à faire connaître ses observations : des registres papier sont à disposition du public au siège de la Communauté urbaine Caen la mer et dans chacune des mairies. Les informations, contributions, avis questions et demandes peuvent également être transmises par courrier ou par courriel à l'adresse mail : plui@caenlamer.fr

BON À SAVOIR :

Un site internet dédié est à disposition afin de s'informer et de s'exprimer tout au long de la procédure : www.pluihm-caenlamer.fr